



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 13 avril 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2021-04-13\_2316

Cachan – Approbation des secteurs de prise  
en considération du projet d'aménagement le  
long des avenues Aristide Briand et Carnot

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à 18h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 avril 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. YAVUZ	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	Mme TORDJMAN	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. VIC	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme JANODET	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. BENBETKA	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. GUILLAUMOT	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. SEGURA	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	M. LAURENT	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. TAUPIN	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	Mme DUPART	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme VALA	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	M. GROUSSEAU	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Représentée	Mme BOIVIN	P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. LEPRETRE	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	M. GAUDIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	Mme SPANO	P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme JANODET	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. MAITRE	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente		P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme ABDOURAHMANE	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	Mme DUPART	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. BENBETKA	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	-		-
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	Mme AZZOUZ	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	Mme LEFEBVRE F.	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme TROUBAT	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. DEFREMONT	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme LINEK	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. DECROUY	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. SEGURA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	M. TAUPIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. BOUYSSOU	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. LAFON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. MARCHAND	P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. DECROUY	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	Mme SPANO	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. DUFOUR	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. PECQUEUX	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	Mme KIROUANE	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. VIELHESCAZE	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	M. GUILLAUMOT	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. BERENGER	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. GROUSSEAU	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	M. DUFOUR	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme DORRA	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. BERENGER	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme GONZALES	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. YAVUZ	P

**Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI**

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b>			102
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2294 à 2327	50	50	100

## Exposé des motifs

### 1/ CONTEXTE :

Dans le cadre du projet de développement économique poursuivi par la Ville sur les axes majeurs des avenues Aristide Briand et Carnot, le Conseil municipal, par une délibération du 26 janvier 2005, a décidé de délimiter un périmètre d'étude, dit « périmètre E », afin d'assurer la maîtrise foncière de ce périmètre. Par délibération du 18 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'intervention foncière permettant à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) d'acquérir le foncier du périmètre E.

Dans la poursuite de ce même objectif, le Conseil municipal, par une délibération du 2 décembre 2010, a décidé de délimiter un périmètre d'étude, dit « périmètre F », en continuité immédiate avec le périmètre E. Par délibération du 2 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF intégrant le périmètre F.

Les périmètres E et F, le long de l'avenue Aristide Briand, constituent une entrée de ville pour Cachan, située sur un axe majeur desservant l'ensemble des villes limitrophes aux départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne depuis Paris, telles que Montrouge, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Cachan, puis, plus au sud, Bourg-la-Reine et Sceaux.

Complémentairement, dans un objectif de renforcement de la mixité urbaine le long des avenues Aristide Briand et Carnot, le Conseil municipal de la ville a délibéré le 2 décembre 2010 pour l'instauration de deux périmètres d'étude le long de l'avenue Carnot, le périmètre B et le périmètre C. L'avenue Carnot qui s'ouvre sur l'avenue Aristide Briand constitue une entrée de ville majeure et bénéficie, avec l'avenue Aristide Briand, de l'excellente desserte des stations de RER B Arcueil-Cachan et Bagneux-Pont royal, confortés par l'accueil de la future gare en interconnexion de la ligne 15 du Grand Paris Express. Par délibération du 2 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'intervention et de portage foncier du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne sur les périmètres B et C.

Fort du potentiel de construction et d'attractivité de ces quatre sites, notamment en matière de logements et de requalification des activités économiques, la Ville de Cachan a donc souhaité assurer la maîtrise foncière de ces emprises en vue de la requalification de ce secteur d'entrée de ville.

### 2/ FONDEMENTS JURIDIQUES :

La délimitation actuelle des périmètres d'études le long des avenues Aristide Briand et Carnot a été délibérée en dernier lieu en décembre 2010. Le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.424-1 prévoit que dans un délai de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur d'un périmètre d'étude, si l'exécution des travaux publics ou la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée, la décision de prise en considération permettant le sursis à statuer perd ses effets. Considérant que la commune n'a pas la maîtrise totale du foncier sur ces secteurs il convient d'instaurer à nouveau ces quatre périmètres afin de finaliser le projet entamé.

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est désormais l'autorité compétente pour l'instauration de périmètre d'étude pour la réalisation d'opération d'aménagement dans le cadre de sa compétence aménagement. Dans le cadre de la « coopérative de villes », il est également nécessaire que le Conseil Municipal délibère avant que le Conseil Territorial ne le fasse.

### 3/ INTÉRÊT POUR LA COMMUNE :

Cette nouvelle délimitation permet d'une part de mettre à jour l'emprise des périmètres actifs et d'autre part, de poursuivre les acquisitions foncières afin d'obtenir la maîtrise foncière totale du périmètre en lien avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne

Sur avis favorable du Conseil municipal de Cachan en date du 8 avril 2021, il est proposé au Conseil territorial d'approuver les objectifs de la prise en considération du projet d'aménagement le long des avenues Aristide Briand et Carnot et d'approuver les périmètres pris en considération.

# DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 à L.101-3, R.102-3, L.151-41 5°, L.151-43, L.151-52, L.153-18, L.153-60, L.300-1, L.424-1 et R.424-24 ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ;

**Vu** la délibération n°10.7.35 du Conseil municipal de la Commune de Cachan en date du 02 décembre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération n°15.7.43 du Conseil municipal de la Commune de Cachan en date du 17 décembre 2015 approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération n° 10.7.37 du Conseil municipal de la Commune de Cachan en date du 17 décembre 2010 prenant en considération le projet d'aménagement des périmètres situés le long des avenues Aristide Briand et Carnot et délimitant les périmètres A, B, C, D, E, F, G, H, et I ;

**Vu** la délibération n° 13.2.44 du Conseil municipal de la Commune de Cachan en date du 28 mars 2013, prenant en considération le projet d'aménagement du périmètre B étendu ;

**Vu** la délibération n° 13.2.43 du Conseil municipal de la Commune de Cachan en date du 28 mars 2013, prenant en considération le projet d'aménagement du périmètre J et le délimitant ;

**Considérant** que dans ce secteur dense, la pleine maîtrise du foncier des périmètres E, F, B et C n'est à ce jour pas acquise par la commune de Cachan ;

**Considérant** que dans ces conditions il convient de poursuivre et recentrer les actions de maîtrise foncière sur les périmètres E, F, B et C, uniquement ;

**Considérant** la nécessité de disposer de mesures conservatoires sur l'emprise des périmètres identifiés et maintenus le long des avenues Aristide Briand et Carnot ;

**Entendu** le rapport de M. Romain Marchand ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

## Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité

1. Approuve la prise en considération du projet d'aménagement le long des avenues Aristide Briand et Carnot en application de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, dans les périmètres délimités sur le plan annexé à la présente délibération.
2. Approuve les objectifs de cette prise en considération à savoir le développement économique, le renforcement de la mixité urbaine et la requalification de ce secteur d'entrée de ville par la poursuite des acquisitions foncières et l'application de mesures conservatoires permises par l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme.
3. Approuve les périmètres des secteurs de prise en considération tels qu'ils sont délimités en annexe.
4. Précise qu'il pourra être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'opération d'aménagement ou les travaux publics dans les conditions prévues à l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme par l'autorité compétente.

5. Précise que la présente délibération et ses annexes seront jointes aux annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cachan conformément aux articles R.151-52, L.153-60, R.153-60 et R.153-18 du Code de l'Urbanisme.
6. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :
  - Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
  - Affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Cachan pour une durée d'un mois.
7. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement.
8. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
9. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 100**



A Vitry-sur-Seine, le 19 avril 2021  
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 20 avril 2021  
ayant été affichée le 20 avril 2021

# Ville de CACHAN / Direction du Développement Urbain pour les avenues Carnot & Aristide Briand

Echelle : 1 / 1000° Mars 2021

# PRO / Délimitation des périmètres des études

périmètre B - parcelles : 13, 12, 56, 57, 58, 132

périmètre C - parcelle : 188

périmètre E - parcelles : 2, 3, 4, 5, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 76, 77, 200, 201, 279,

périmètre F - parcelles : 78, 79, 80, 81

